



Déclaration FSU

CDEN du 12 novembre 2014

Dans le contexte d'austérité budgétaire, l'éducation paraît relativement préservée avec un budget en légère hausse pour 2015. Cette progression ne permettra toutefois pas de dégager les moyens nécessaires pour les salaires ou la formation continue. Le gel des salaires des agents de la Fonction publique se poursuit. Le premier ministre vient de confirmer son intention de le maintenir jusqu'en 2017.

Avec 47,4 milliards d'euros, le projet de budget de l'enseignement scolaire présenté par le gouvernement le 1er octobre affiche la volonté de faire figure d'oasis au milieu du désert budgétaire global. Une hausse modérée par l'allocation de 307 millions d'€ au fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires dans les communes. Une somme qui ne bénéficie ni aux écoles ni aux personnels mais au périscolaire (28%) .

Dans les écoles, le projet de budget prévoit la création de 2511 moyens d'enseignement à la rentrée 2015. Dans le même temps, la hausse démographique se poursuit avec 23 600 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015 qui s'ajoutent aux 35 600 de cette rentrée. Deux mesures actées pour la rentrée 2015, l'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école et les demi-journées d'allègement de service en REP+, vont absorber une partie des 2 511 moyens. La budgétisation de ces deux mesures risque fort d'entrer en tension avec la nécessité d'ouvrir des classes pour répondre à la hausse démographique. Il resterait en effet moins de 900 emplois pour « absorber » cette hausse démographique, soit un pour 27 élèves de plus. Les priorités affichées par le ministère comme la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le dispositif « plus de maîtres que de classes », le renforcement du remplacement ou les Rased resteraient ainsi lettre morte. Difficile d'envisager une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants à la rentrée 2015.

Et pourtant, toujours dans les écoles, les conditions de travail se sont bien dégradées depuis plusieurs années : à des effectifs parfois pléthoriques, à la double injonction socle-programmes, à une inflation de tâches administratives, les ministres successifs ont entrepris de rajouter une réforme des rythmes mal ficelée, mal préparée et mal financée qui vient bouleverser les organisations professionnelles et familiales sans qu'aucune amélioration ne soit aujourd'hui entrevue tant pour les élèves que pour leurs enseignants. Pire, cette réforme accentue même les inégalités territoriales qui existaient déjà avant puisque certaines communes mettent en place des activités périscolaires de

qualité quand d'autres se contentent de recruter plus de policiers municipaux...

Il est plus que temps de remettre tout cela à l'endroit en remplaçant l'école, et elle seule, au cœur de cette réforme plutôt que de la transformer en péri-périscolaire... Cela passe par une réécriture complète des décrets Peillon et Hamon.

Créée depuis plus de 30 ans, l'Education prioritaire a fait l'objet d'une multitude parfois peu cohérente d'appellations et de dispositifs, dont les bilans sont plus que mitigés.

A la fois nécessaire et indispensable pour aider les personnels et les élèves à faire face aux difficultés d'origines sociale et scolaire plus ou moins prononcées selon les établissements (la Somme en est bien le reflet), l'éducation prioritaire a aussi conduit à beaucoup d'insatisfactions étant donné que ces établissements se sont faits le reflet prononcé des clivages sociaux et géographiques très inégalitaires de notre société.

Là où faire entrer les élèves dans les apprentissages demande encore plus d'efforts qu'ailleurs, certains collèges se sont transformés en véritables ghettos.

Alors aujourd'hui plus que jamais la FSU adhère à une relance de l'Education prioritaire, considérant que c'est un outil qui doit évoluer pour recréer l'égalité de tous les élèves devant les savoirs et l'accès aux poursuites d'études.

Cela suppose de revenir sur la conception erronée qui consiste à démanteler et déréglementer les droits et statuts des personnels qui s'y investissent ou encore à considérer que les élèves peuvent se passer des mêmes objectifs que dans les autres établissements comme l'y invitait le socle commun de 2005.

Lors de l'enquête menée par la FSU auprès des personnels en automne dernier, sans surprise, ce sont les leviers suivants qui ont été pointés comme efficaces : la réduction des effectifs, le temps pour le travail collectif, la formation initiale et continue. Ces exigences sont celles que porte la FSU.

A présent que la réforme de l'EP est à peu près connue, un certain nombre de questions surgissent : quels critères transparents pour la nouvelle carte ? Inclura-t-elle de nouveaux établissements où les difficultés existent ? Des écoles isolées pourront-elles être en EP même si leur collège de secteur ne l'est pas (et vice-versa) ?

Enfin, dans les collèges, l'application en REP + dès cette rentrée 2014 d'une mesure voulue de longue date par les personnels sur la pondération de leur temps de service a posé de multiples et plutôt inattendus soucis d'application ! Que de résistances et de temps perdu pour appliquer un texte pourtant si clair que M. Chevillon, secrétaire général de l'académie d'Amiens déclarait dès le 09 avril 2014 lors du CTA qu "*en ce qui concerne l'enseignement , il s'agit bien d'un allègement de service de l'ORS (1h30 de pondération et 16h30 de service devant classe).*"

On préfère alors ne pas comprendre les motivations de ceux qui ont voulu dénaturer cette avancée pour les personnels :

- en refusant de rendre justice à des professionnels concepteurs de leur métier, soucieux et respectueux de leurs élèves,
- en refusant aux équipes d'être maîtresses de leurs choix,
- et en imposant des modes de gestion tatillons et stériles fondés sur l'obsession de l'encadrement des enseignants.

Dans les écoles, loin de permettre la reconnaissance du travail effectué depuis de nombreuses années en dehors de leurs obligations de service, les demi-journées de pondération sont souvent utilisées (notamment sur le REP+ César Franck) pour ajouter de nouvelles tâches à une liste pourtant déjà bien longue.

De plus, la FSU attire une nouvelle fois l'attention sur le sort qui est fait aux professeurs des écoles

qui ne bénéficient pas de la même pondération que leurs collègues des collèges : en effet, ils devraient bénéficier de 2h10 de classe en moins chaque semaine (ce qui correspondrait à une après-midi libérée par semaine à Amiens avec un reliquat de 6h/an) alors qu'avec leurs 9 journées annuelles de pondération, cela ne revient qu'à 1h20 de classe en moins chaque semaine. Il leur manque donc 50 minutes de pondération par semaine.

Partout dans l'EP, dans les écoles comme dans les établissements du 2nd degré, la réforme devra permettre :

- une pondération qui donne lieu à une réelle réduction de la charge de travail ;*
- le respect de la professionnalité : les personnels doivent être maîtres d'œuvre du travail collectif et non sous le joug de méthodes managériales ;*
- une formation de qualité qui réponde à leurs besoins et à ceux de leurs élèves ;*
- que les lycées ne soient pas écartés de l'éducation prioritaire et que se développe le nécessaire lien collège/lycée.*

C'est en effet à ces conditions que sera suscité le volontariat des personnels et leur stabilité, dans un contexte où la crise de recrutement des enseignants fait rage. Car enseigner est un métier exigeant et respectable, qui mérite d'être reconnu attractif, notamment par une revalorisation salariale.

Le 22 novembre à Paris

La France est un pays riche, et les dépenses de l'Etat sont autant d'investissements indispensables au bon fonctionnement de notre société. Les services publics et de la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir.

C'est pourquoi la FSU organise une semaine d'action du 17 au 22 novembre avec de multiples initiatives autour de la Fonction publique et une initiative spécifique pour l'Education à Paris, le 22 novembre.